



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 19 mars 2025 — N° 190

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l'Association de parents d'enfants présentant une trisomie-21 Lanaudière.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire de la ville de Laval.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de souligner le travail du Centre d'interprétation du milieu écologique du Haut-Richelieu.

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Martin Longchamps.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Chantal Caron.

19 mars 2025

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Maison des enfants le Dauphin de Laval.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens et citoyennes à un brunch de cabane à sucre.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club FADOQ Saint-Magloire.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Yvonne Orneau.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire de la Fondation Pierre-Jules-Crevier.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 85^e anniversaire du Cercle de fermières Belœil.

19 mars 2025

À 9 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Derraji, député de Nelligan, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 897 Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de prévoir la délivrance obligatoire d'un avis de paiement au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé ou au titulaire de certains permis

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **393** en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 897.

19 mars 2025

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Drainville, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2023-2025 du Conseil supérieur de l'éducation.

(Dépôt n° 2364-20250319)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, dépose :

Le rapport annuel 2023-2024 du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et du Gouvernement de la Nation Crie.

(Dépôt n° 2365-20250319)

Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, dépose :

Le Rapport annuel 2023-2024 de l'Office de la sécurité économique des chasseurs cris (versions française, anglaise et crie).

(Dépôt n° 2366-20250319)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 février 2025 par M. Martel (Nicolet-Bécancour) concernant le maintien du projet de construction d'une nouvelle école à Nicolet;

(Dépôt n° 2367-20250319)

19 mars 2025

La réponse à la question écrite n° 240 concernant l'utilisation des fonds alloués à l'éducation à domicile par les centres de services scolaires et les commissions scolaires, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 6 février 2025 par M. Bérubé (Matane-Matapédia).

(Dépôt n° 2368-20250319)

Mme la présidente dépose :

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 19 mars 2025.

(Dépôt n° 2369-20250319)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Lecours (Les Plaines), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 25, 26 et 27 février ainsi que le 18 mars 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration nationale.

(Dépôt n° 2370-20250319)

Dépôts de pétitions

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 830 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à doter les agents des services correctionnels du Québec de vestes de protection (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 2371-20250319)

19 mars 2025

Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 461 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la réouverture des groupes de francisation fermés dans les centres de services scolaires;

(Dépôt n° 2372-20250319)

L'extrait d'une pétition, signée par 6 269 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de la gratuité dans les musées les premiers dimanches du mois;

(Dépôt n° 2373-20250319)

L'extrait d'une pétition, signée par 52 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la réouverture des groupes de francisation fermés dans les centres de services scolaires.

(Dépôt n° 2374-20250319)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, elle dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 199 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de la gratuité dans les musées les premiers dimanches du mois.

(Dépôt n° 2375-20250319)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Prass (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 626 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accessibilité des milieux de vie substituts pour les personnes autistes ou ayant une déficience intellectuelle.

(Dépôt n° 2376-20250319)

19 mars 2025

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Bouazzi (Maurice-Richard) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, présente une motion concernant la protection des travailleurs menacés par les droits de douane; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le dossier SAAQclic; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

19 mars 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, M. Morin (Acadie), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le leadership et le dévouement de Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations au Québec et au Labrador de 1992 à 2025;

QU'elle souligne son engagement exceptionnel et sa vision avant-gardiste dans la lutte pour la reconnaissance de l'autodétermination des Premières Nations et le respect de leurs droits ancestraux et issus de traités;

QU'elle salue son rôle déterminant dans l'avancement des droits des Premières Nations comme droits humains, une source d'inspiration pour les générations passées, présentes et futures;

QU'elle rende hommage à son travail acharné pour lutter contre le racisme et la discrimination, ainsi que pour bâtir des ponts et favoriser des alliances durables entre Autochtones et non-Autochtones;

QUE ses membres s'engagent à poursuivre la réconciliation avec les premiers peuples et réitèrent leur reconnaissance des principes et leur engagement à négocier la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones avec les Premières Nations et les Inuits, tel qu'adopté dans une motion le 8 octobre 2019;

QU'enfin, en reconnaissance de son engagement indéfectible et de ses contributions remarquables, elle rende hommage d'une seule voix au chef Ghislain Picard pour ses 33 années de dévouement et de leadership au service des Premières Nations au Québec et au Labrador.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

19 mars 2025

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 394 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, présente une motion concernant l'itinérance et l'Équipe de concertation communautaire du Service de police de la Ville de Montréal; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives;
 - la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;
 - la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 89, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out.
-

19 mars 2025

M. Benjamin, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant un moratoire sur l'émission de nouveaux permis d'hébergement touristique dans le Vieux-Montréal, ainsi que d'une pétition concernant une demande visant à augmenter l'allocation de participation au programme PAAS Action;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la reconnaissance des problèmes de santé mentale et de suicide chez les hommes.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 91, Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Benjamin, troisième vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 20 mars 2025, sur une question adressée par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) à Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, sur le sujet suivant : « Les conditions salariales des éducatrices et les grèves des CPE ».

19 mars 2025

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 91 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 91 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, M. Roberge, ministre de la Langue française, propose que le principe du projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration nationale, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Roberge, ministre de la Langue française, est ajourné au nom de M. Morin (Acadie).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la hausse du coût des loyers représente un fardeau financier majeur pour de nombreux locataires québécois;

19 mars 2025

QU'elle prenne acte des hausses de loyer qui dépassent largement les recommandations du Tribunal administratif du logement et qui aggravent la précarité de nombreux ménages;

QU'enfin elle demande au gouvernement du Québec d'intervenir immédiatement afin de plafonner la hausse des loyers au taux d'inflation pour l'année en cours.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 47 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 23 minutes 40 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 28 minutes 5 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Fortin (Pontiac) propose :

QUE la motion du député de Laurier-Dorion soit amendée de la manière suivante :

À la 7^e ligne, remplacer le mot « intervenir » par le mot « agir »;

Aux 8^e et 9^e lignes, remplacer les mots « plafonner la hausse des loyers au taux d'inflation pour l'année en cours. » par les mots « revoir la formule utilisée par le Tribunal administratif du logement pour établir ses recommandations d'augmentation de loyer. ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la hausse du coût des loyers représente un fardeau financier majeur pour de nombreux locataires québécois;

19 mars 2025

QU'elle prenne acte des hausses de loyer qui dépassent largement les recommandations du Tribunal administratif du logement et qui aggravent la précarité de nombreux ménages;

QU'enfin elle demande au gouvernement du Québec d'agir immédiatement afin de revoir la formule utilisée par le Tribunal administratif du logement pour établir ses recommandations d'augmentation de loyer.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et sur la motion d'amendement de M. Fortin (Pontiac), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) refuse la proposition d'amendement de M. Fortin (Pontiac).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Roberge, ministre de la Langue française, proposant que le principe du projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration nationale, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 84 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 84 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée.

19 mars 2025

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité, ainsi que l'amendement transmis par M. Chassin (Saint-Jérôme).

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est rejeté.

Le rapport est adopté.

À 18 h 29, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 20 mars 2025, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

19 mars 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Derraji (Nelligan), proposant que l'Assemblée de saisie du projet de loi n° 897, Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de prévoir la délivrance obligatoire d'un avis de paiement au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé ou au titulaire de certains permis :

(Vote n° 393)

POUR - 110

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bouazzi (QS)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Groncin (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)	

19 mars 2025

Sur la motion de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, M. Morin (Acadie), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 394)

POUR - 103

Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bouazzi (QS)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
(Portneuf)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	